

Règles de conduite

Les règles de conduite ci-dessous sont nécessaires pour offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à la mission de l'école. Contrevenir à ces règles pourrait entraîner des mesures disciplinaires. (Voir p. 16).

Rôle de l'élève

Je suis le principal responsable de ma réussite scolaire. Pour ce faire, je dois respecter les exigences des cours, faire un effort de travail selon mes capacités et demander de l'aide si nécessaire. Je dois aussi collaborer à mon éducation en complétant mes travaux et mes devoirs dans toutes les matières et en utilisant les services qui sont mis à ma disposition.

1- Assiduité et ponctualité

Je suis présent et ponctuel à tous mes cours et à toutes les activités **prévues au calendrier scolaire de 180 jours**.

- **Absence**
 - Mes parents doivent motiver mon absence dans les 24 heures suivant celle-ci. Je suis responsable de reprendre la matière manquée en consultant mes enseignants, mes collègues et en allant aux récupérations.
- **Séchage**
 - L'élève pris à sécher des cours ne pourra pas prendre le transport scolaire en fin de journée
- **Absence à un examen**
 - Je dois, dès mon retour à l'école, faire les démarches auprès de l'enseignant concerné pour qu'il m'inscrive à la reprise d'examen du samedi s'il le juge nécessaire ;
 - Si je refuse de reprendre un examen ou que j'ai une absence non justifiée à la reprise, j'aurai la note de zéro (0) ;

Voici la liste des motifs reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

Motifs	Preuves exigées
Absence pour un rendez-vous médical.	Billet d'un professionnel de la santé (médecin, psychologue, dentiste, physiothérapeute, optométriste, etc.).
Absence pour problème de santé.	Billet d'un spécialiste de la santé (médecin, psychologue, dentiste, physiothérapeute, optométriste, etc.).
Absence pour cause de mortalité d'un proche.	Copie du certificat de décès ou autre document officiel.
Absence en raison d'une convocation à un tribunal.	Citation à comparaître ou autre document officiel.
Absence en raison d'une délégation à un événement d'envergure régionale, provinciale, nationale ou internationale.	Note écrite d'un responsable de l'organisation.
Absence autorisée par la direction.	Billet signé par la direction.

- **Retard**

- Mon parent/tuteur doit motiver mon retard le plus tôt possible ;
- Je dois, en cas de retard, me présenter au secrétariat de mon unité.

- **Retenue et reprise d'examen du samedi**

- Voir les points Retenue et Reprises d'examen du samedi à la section des renseignements généraux pour les consignes.

2-Tenue vestimentaire

Je porte les vêtements autorisés par l'école dès mon arrivée, et ce, jusqu'à mon départ en fin de journée. Ma gamme de vêtements doit être visible en tout temps lorsque je circule dans l'école.

- **Collection vestimentaire de l'Érablière**

- Tout vêtement comportant le logo de l'école ou des Jaguars ainsi que les chandails des finissants de l'année en cours ;
- Sous la veste, il est obligatoire de porter un chandail de la collection vestimentaire.

- **Vêtements d'éducation physique**

- Le t-shirt de l'école et un pantalon sport ou un short de votre choix, une paire d'espadrilles, maillot pour la piscine ;
- Lors de la pratique du sport le midi sur nos différents plateaux, des vêtements sportifs sont obligatoires. Le port de la camisole est interdit.

- **Vêtements personnels permis**

- Pantalon, jeans, bermudas/jupe (à une largeur de main à partir du genou lorsque la personne est debout) ;
- Pantalon moulant de style legging peut être porté avec tous les vêtements de la gamme
- Un chandail sans capuchon est permis sous la gamme.

- **Tenue et articles interdits**

- Les vêtements modifiés de la collection vestimentaire ;
- Le chandail à capuchon est interdit sauf celui des Jaguars et celui des finissants de l'année en cours ;
- Le port du bandana ;
- Les sous-vêtements visibles, vêtements troués, pyjama, pantoufles, foulard, bas-culottes et collants sous la tunique ;
- Tous les types de sacs (sacs à main et sacs à dos) dans les salles de classe, à l'exception des élèves qui doivent transporter un ordinateur portable ;
- Les manteaux, chandails ou vestes personnelles sont interdits dans les aires communes, à l'exception des élèves en transition vers leur casier ;
- Le port de tout couvre-chef ;
- Les uniformes des équipes sportives ;
- Les vêtements ou accessoires affichant de la violence ou de la vulgarité. Les estampillages faisant référence à la drogue, à l'alcool ou à des messages violents, racistes, sexuels, haineux ou faisant preuve de discrimination sont interdits.

3- Appareils électroniques

J'éteins et je range mes appareils électroniques en entrant en classe et pendant les heures de cours. Toutefois, pour des fins pédagogiques, l'utilisation de certains de ces outils pourrait être acceptée par le personnel de l'école.

- Lorsque j'utilise l'un de ces appareils, j'utilise des écouteurs ;
- Si l'utilisation de mon appareil électronique est inadéquate ou si celui-ci est utilisé à un moment inopportun, une mesure disciplinaire s'appliquera. (Voir p.16).

4- Matériel et environnement

Je respecte le matériel mis à ma disposition, je l'utilise convenablement et je garde mon environnement propre. J'adhère à la philosophie PGGR.

- **Agenda**

- Je dois apporter mon agenda en classe et lors de rencontre avec d'autres intervenants scolaires ;
- Je dois le remplacer à mes frais en cas de perte ou de détérioration.

- **Carte d'étudiant**

- Je dois toujours être en mesure de présenter ma carte d'étudiant ;
- Je dois la remplacer en cas de perte ou de détérioration.

- **Casiers**

- Je dois me servir du casier et du cadenas qui me sont assignés, seule la direction d'unité peut autoriser un changement de casier ;
- Je dois maintenir mon casier verrouillé en tout temps ;
- Je suis responsable du contenu de mon casier.

- **Boisson et nourriture**

- Je dois consommer toute boisson et nourriture dans les aires communes situées au rez-de-chaussée (cafétéria, agora). En classe, l'utilisation de la bouteille d'eau peut être autorisée par l'enseignant.

5- Respect des autres et civisme

Je respecte les autres en gestes et en paroles.

- **Cyberintimidation, intimidation et violence**
 - Je dois faire preuve de civisme, de tolérance et de respect à l'égard des autres. Aucun geste de violence ou d'intimidation n'est toléré ;
 - Je dois, si je suis victime ou témoin de toute forme de violence et d'intimidation, en informer un membre du personnel ;
 - Je peux aussi utiliser la ligne de dénonciation 819-561-2320 poste 33007 ou le courriel intimidation-erabliere@cldraveurs.qc.ca.
- **Langage**
 - Je dois utiliser un langage respectueux. Je vouvoie l'adulte en tout temps.
- **Climat de travail**
 - Je dois respecter les règles de la classe qui permettent un climat d'apprentissage propice à la réussite de tous.
- **Éducation physique et activités parascolaires**
 - Je dois faire preuve d'une bonne éthique sportive.

Les interdits

À l'école ou lors d'une activité organisée par l'école, les interdits ci-dessous sont nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire et propice à la mission de l'école. Contrevenir à ces règles pourrait entraîner des mesures disciplinaires.

- **Boissons alcoolisées et drogues**
 - Consommer, posséder, entreposer et faire le trafic d'alcool et de drogues.
- **Boisson énergisante**
 - Consommer et posséder des boissons énergisantes de type « Red Bull ».
- **Circulation**
 - Circuler à l'étage le matin avant **9h (notez qu'un aménagement d'horaire est fait pour les élèves ayant un casier à l'étage)** ;
 - Circuler, à l'étage entre 12h et 13h, à moins d'assister à une récupération ou toute autre activité supervisée ;
 - Circuler sans l'autorisation écrite dans l'agenda durant les heures de cours ;
 - Flâner dans la salle de casiers ;
 - Être présent dans les puits d'escalier à l'heure du dîner ;
 - S'asseoir sur le sol dans les corridors.
- **Copiage, plagiat et tricherie**
 - Falsifier ou copier un document ou toutes autres formes de tricherie (travaux, évaluation, signature, etc.).
- **Livraison repas**
 - Se faire livrer de la nourriture à l'administration de l'école.
- **Matériel**
 - Laisser son matériel scolaire sur le sol.
- **Objet potentiellement dangereux**
 - Posséder ou entreposer tout objet qui peut compromettre la sécurité d'autrui.
- **Pornographie**
 - Produire, distribuer et posséder du matériel pornographique.
- **Tabac et cigarette électronique**
 - En respect de la loi sur le tabac en vigueur dans les établissements scolaires, la vente et l'usage du tabac ou de la cigarette électronique sont interdits sur la propriété de l'école, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'interdiction inclut également l'intérieur d'un véhicule se trouvant sur le terrain de l'école. Une contravention pourrait être remise à toutes personnes en infraction.
- **Vol**
 - Voler des objets ou des documents.

Mesures d'appui

- Acti-midi ;
- Activité de valorisation et reconnaissance ;
- Activité et conférences sur différents thèmes ;
- Carnet de route ;
- Centre d'aide en mathématique ;
- Comité Alliés ;
- Contrat ;
- Entente de collaborations ;
- Étroite collaboration avec le parent ;
- Groupe d'entraides ;
- Médiation et résolution de conflits ;
- Parrainage ;
- Plan d'intervention ;
- Récupération ;
- Référence à des services éducatifs complémentaires, internes ou externes ;
- Rencontre avec un intervenant de l'école.

Mesures disciplinaires

- Autre intervention éducative ;
- Avertissement verbal ;
- Avis écrit aux parents ;
- Confiscation de l'objet ;
- Copie ;
- Exclusion d'une activité spéciale incluant le bal ;
- Excuses verbales ou écrites ;
- Expulsion ;
- Facturation ou réparation ;
- Geste réparateur ;
- Local de retrait ;
- Perte de pause ;
- Perte de privilège ;
- Réflexion ;
- Reprendre un devoir non fait ;
- Reprise de temps et retenue : matin, midi, soir, journée pédagogique ou samedi ;
- Retour à la maison ;
- Suivi agenda ;
- Suspension du transport scolaire (temporaire ou définitive) ;
- Suspension interne ou externe ;
- Travaux communautaires.